

concrètement, un exemple...

La copropriété « Jisole » souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique afin de faire baisser le montant des charges, de réaliser des économies d'énergie et d'apporter une plus-value au bâtiment vieillissant :



UN PREMIER CONTACT EST PRIS AVEC ACT HABITAT



UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRATUIT PRÉCONISE DE RÉALISER DES TRAVAUX D'ISOLATION



LES COPROPRIÉTAIRES VOTENT POUR UNE ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR ET LE REMPLACEMENT DES ANCIENNES FENÊTRES EN SIMPLE VITRAGE



Le montant des travaux s'élève à 210 000 €.

La copropriété bénéficie d'une subvention de 21 000 €.

En complément, chaque propriétaire, en fonction de ses ressources, peut bénéficier sur sa quote-part d'une aide financière cumulée pouvant aller jusqu'à 80%.



pour toute information et contact

➔ ACT HABITAT

70 avenue de France - 74000 Annecy

☎ 04 50 09 99 32

act-habitat@act-habitat.asso.fr

➔ MAIRIE D'ANNECY

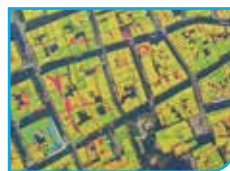
Service Développement durable ☎ 04 50 88 38 61

Service Urbanisme ☎ 04 50 33 89 53

www.annecy.fr

### Thermographie aérienne :

une carte « anti-gaspi » pour identifier les déperditions de chaleur



En 2007, un petit avion a réalisé des prises de vues avec une caméra infra-rouge pour concevoir une carte qui, via différentes couleurs, permet de repérer les bâtiments mal isolés et de connaître ainsi les besoins en termes de travaux d'isolation.

Si vous souhaitez identifier les déperditions de votre copro, les résultats sont consultables auprès du service Développement durable.

➔ MAIRIE D'ANNECY

Service Développement durable ☎ 04 50 88 38 61



Conception-réalisation : Direction Communication ■ Ville d'Annecy (J. Echard) et Du bruit au balcon. Photothèque Ville d'Annecy (J. Morisseau). Imprimé par nos soins sur papier recyclé, 2015.

Ville d'Annecy

une initiative de la Ville d'Annecy

rejointe par



La Ville d'Annecy conduit un grand programme d'intérêt général pour accompagner la rénovation thermique des immeubles de logements privés. **Celui-ci vise à améliorer l'efficacité énergétique de 2 000 logements.** Plus de 3 millions d'euros seront investis par la Ville et ses partenaires pour soutenir les copropriétés intéressées. **Une véritable aubaine pour les propriétaires... et pour notre environnement !**

La Ville d'Annecy a missionné Act Habitat afin d'animer ce dispositif et d'apporter des conseils gratuits et personnalisés aux copropriétaires intéressés.

### 2 conditions à réunir pour vous lancer...

➔ votre copro a été construite entre 1945 et 1980,

➔ votre copro porte un projet de travaux d'économies d'énergie, par exemple : l'isolation des façades et de la toiture, ou elle s'interroge sur une solution durable pour faire baisser les charges.

Le programme « J'éco-rénove ma copro » vous accompagne dans votre projet de rénovation et dans son financement.

**Ne tardez plus à inscrire cette question à l'ordre du jour de votre prochaine AG pour pouvoir passer à l'action !**

### les différentes étapes pour rénover thermiquement votre copropriété

1. CONTACT AVEC ACT HABITAT ET OUVERTURE DU DOSSIER DE CANDIDATURE



2. RÉALISATION DE L'AUDIT THERMIQUE (gratuit)



3. ACT HABITAT ÉTABLIT DES SIMULATIONS\*



4. VOTE DES TRAVAUX EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRÉIÉTÉ



5. RÉALISATION DES TRAVAUX



6. VERSEMENT DES SUBVENTIONS



\* simulations techniques et financières.

# J'éco-rénove ma copro

avec cet accompagnement, éco-rénover ma copro, c'est gagner en...



de nombreux partenaires pour vous permettre de faire aboutir votre projet de travaux

un accompagnement gratuit et personnalisé

J'éco-rénove ma copro  
c'est aussi...

des aides financières aux syndicats de copropriétés

des aides financières complémentaires individuelles – sous conditions de ressources – versées aux copropriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs